

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

### des tubercules de plants de ferme

*En application de l'accord interprofessionnel relatif au renforcement des moyens de l'obtention végétale et au maintien d'une qualité sanitaire du territoire dans le domaine du plant de pomme de terre pour les plantations 2023, 2024 et 2025*

#### Raison sociale du demandeur :

#### Laboratoire destinataire des prélèvements :

<b>Champ</b>	<b>Nom</b>			
	<b>Dépt _ Commune</b>			
	<b>N° îlot</b>			
<b>Parcelle</b>	<b>VARIETE</b> du plant certifié implanté			
	<b>ORIGINE</b> (n° lot du plant certifié implanté)			
	<b>Surface (ha)</b> du lot implanté en plants certifiés			
<b>Analyses obligatoires à demander au laboratoire:</b> <i>Clavibacter michiganensis subsp. Sepeдонicus + Ralstonia solanacearum + Méloïdogyne chitwoodi et Méloïdogyne fallax</i> <b>Examen visuel réalisé par le préleveur : Synchytrium endobioticum</b>				
	Date arrachage prévue			
	Tonnage de tubercules récoltés			
	Lieu du stockage			

**La présence du producteur sera nécessaire le jour du prélèvement de tubercules afin de pouvoir prélever les différents lots avec certitude.**

#### **Demande à retourner à :**

FREDON Grand Est - site de Reims  
 Courrier : 2 Esplanade Roland Garros 51100 REIMS  
 Mail : [contact@fredon-grandest.fr](mailto:contact@fredon-grandest.fr) - fax : 03.26.77.36.71  
 Contact : Charly CARLIER - 07.54.36.92.25